



1^{ière} BIENNALE du GROUPE PEINTURE
de l'Association Arts Culture et Loisirs
de LABENNE
du 12 au 15 Juillet 2025

REGLEMENT 2025

ARTICLE 1 : Conditions générales

Exposition dédiée à la peinture acrylique et huile sur papier, bois et toiles.

Organisateur : Atelier Peinture de l'ACL de Labenne.

Contact : Yasmine au 06 61 92 47 10

Lieu, dates et horaires de l'exposition

Du 12 au 15 Juillet inclus

De 10 h à 19 h.

Salle :

Vernissage le 12 juillet à 18 h.

ARTICLE 2 : Conditions d'exposition

Accrochage à partir de 14 h le 11 juillet.

Décrochage à partir de 18 h le 15 juillet.

Pas de thème imposé, pas de format imposé. Œuvres originales et personnelles.

Chaque artiste du groupe peinture expose ses œuvres sur les supports mis à leur disposition et fournit ses fixations (chaînes, crochets...)

Les invités se verront attribuer un espace d'exposition en fonction des supports mis à leur disposition. Le droit d'accrochage pour les invités (sauf l'invité d'honneur) non adhérents à l'ACL est de 30 € pour les 4 jours.

Chaque artiste exposant remplira un bulletin d'inscription avant le 15 mai 2025.

Il indiquera :

le nom de l'oeuvre,

la technique utilisée

les dimensions de chaque œuvre

leur titre

le prix de vente ou indiquera « réservé »

Un catalogue récapitulant les noms des artistes et leurs œuvres sera élaboré et mis à la disposition des visiteurs.

Un tableau de permanence dans la salle sera envoyé par mail à chaque exposant qui s'engagera à assurer une présence d'au moins une demi-journée au cours des 4 jours, en assurant l'ouverture et fermeture de la salle.

Ce tableau récapitulatif sera mis à disposition dans la salle.

Assurance : l'assurance des tableaux reste à la charge de chaque artiste.

L'ACL ne prend aucun pourcentage sur la vente des réalisations.

Article 3 : Publicité et communication :

Une tombola sera organisée et chaque artiste qui le désire pourra remettre une réalisation de son choix pour cette tombola. Le tirage de la tombola (prix de vente à 2 € le ticket) aura lieu le dernier jour de l'exposition à 17h.

La recette de la tombola reviendra à l'ACL qui pourra réinvestir dans l'équipement ou fonctionnement de l'atelier Peinture.

Sponsors : Des sponsors sont choisis pour fournir une banderole publicitaire qui sera présentée dans la salle en échange de publicité de l'exposition et don de matériel pour le groupe Peinture

Affiches, flyers, publicité sur les réseaux sociaux seront créés et pris en charge par l'ACL, la Mairie et les artistes eux même.

Le fait de participer à l'exposition implique l'entière acceptation du présent règlement